

l'entreprise privée, la justice sociale et le bien-être peuvent exister et nous n'avons pas besoin de la nationalisation du parti socialiste.

J'aimerais parler un peu de la mesure à l'étude qui traite des pensions aux invalides. Je ne suis pas expert en toutes sortes de choses comme les membres du Nouveau parti démocratique et du parti libéral, mais pour ce qui est des pensions aux invalides, j'y connais quelque chose. Les invalides méritent qu'on les aide sans réserve. L'opposition officielle nous dit qu'elle a tout fait. Le député d'Essex-Est n'arrête pas de se vanter de toutes les mesures sociales qu'il a fait insérer au recueil des lois, mais quand les libéraux avaient un excédent de plus de 250 millions de dollars en 1957, qu'ont-ils fait pour les bénéficiaires de la pension de vieillesse, de la pension aux invalides et de la pension aux aveugles? Ils leur ont accordé une augmentation de \$6.

M. Brassard (Lapointe): Nous les avons établies.

M. McDonald: Le député du Québec passe son temps à m'interrompre. Levez-vous et parlez-en! Rendez-vous compte de ce qui se passe. Lorsque le gouvernement se présentera devant le peuple la prochaine fois, il le fera la conscience en paix, sachant qu'il a fait de son mieux dans le domaine du bien-être social au Canada, et qu'il n'a pas essayé d'acheter des votes comme l'opposition officielle cherche à le faire avec son programme de jonglerie politique.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention, il va sans dire, de participer une seconde fois au débat sur les pensions d'invalidité. Cependant, comme moi, monsieur le président, vous avez entendu le premier ministre étendre jusqu'aux nues la portée du débat. D'après le premier ministre, qui en a obtenu la permission, on peut maintenant parler ici d'à peu près n'importe quoi. Je suppose que nous allons obtenir autant de latitude que le premier ministre. Il a parlé durant environ une heure et dix minutes et, là-dessus, il n'a consacré que trois ou quatre minutes au projet de résolution à l'étude.

Tout comme l'autre jour, il s'est lancé dans des attaques personnelles et dérisoires contre des personnes qui ne peuvent se défendre dans cette Chambre. Cette tactique est bien dans les habitudes du premier ministre qui...

Une voix: La Déclaration des droits.

L'hon. M. Pearson: Oui, l'auteur de la Déclaration des droits. Il s'en prend ici à des personnes qui ne peuvent venir se défendre, tout comme son gouvernement, à la dernière session, a attaqué le gouverneur de la Banque du Canada sans lui fournir l'occasion de se défendre. En voilà une façon d'aborder les problèmes graves qui se posent à notre pays

[M. McDonald.]

aujourd'hui. C'est la méthode où semblent se complaire les honorables vis-à-vis et chaque fois qu'ils y ont recours, leurs sympathisants ne ménagent pas leurs applaudissements.

Mais je crois que c'est aller un peu trop loin, monsieur le président, de la part du premier ministre du pays, quand il nomme des personnes par leurs noms, comme il l'a fait encore aujourd'hui, et les accuse d'être des bureaucrates, d'avoir étouffé la liberté de la nation durant la guerre, d'être les auteurs de décrets du conseil...

M. Pallett: Le chef de l'opposition, monsieur le président...

L'hon. M. Pearson: L'honorable député me fera le plaisir de s'asseoir.

M. Pallett: Jamais le premier ministre...

Des voix: Asseyez-vous.

M. le président suppléant: A l'ordre! Le secrétaire parlementaire demande-t-il la parole en invoquant le Règlement?

M. Pallett: En invoquant le Règlement, oui, monsieur le président.

M. Robichaud: Cette fois, sachez vous tenir debout.

L'hon. M. Starr: Pas de clôture, les amis!

M. Pallett: Voici pourquoi j'en appelle au Règlement, monsieur le président. On ne saurait mal citer, intentionnellement ou accidentellement, un discours qui vient d'être prononcé au cours d'un débat. Le chef de l'opposition ne peut signaler des remarques faites par le premier ministre à propos de quelque bureaucrate, quelque service d'ancien combattant ou que sais-je encore, comme il vient de le faire. C'est pourquoi j'ai invoqué le Règlement, monsieur le président.

M. Robichaud: C'est ce qu'on appelle la clôture.

L'hon. M. Pearson: Si je comprends bien, monsieur le président, vous allez disposer du présumé rappel au Règlement.

M. le président suppléant: Je le ferai en peu de mots. Le point qu'a soulevé le secrétaire parlementaire est discutable et je ne puis le considérer comme un rappel au Règlement. Je demanderais donc au chef de l'opposition de poursuivre son discours.

L'hon. M. Pearson: Ce que le député essayait de faire valoir, c'est que je ne saurais mal citer, mal interpréter ou présenter sous un faux jour la déclaration que le premier ministre vient de faire. Si la même règle s'appliquait au discours du premier ministre, il ne nous aurait fallu l'écouter que cinq minutes plutôt que soixante-cinq minutes.